

Présentation de la formation et réglementation en vigueur :

Le port d'un ARI (appareil respiratoire isolant) est une obligation réglementaire du Code du travail dans de nombreux domaines où la santé et la sécurité des ouvriers est concernée (traitement de l'amiante, espace confiné, travaux de peinture etc.). Apprendre à le manipuler et veiller à son utilisation dans de bonnes conditions est donc une nécessité. Cette formation répond aux exigences de l'article R 4323-106 du code du travail sur l'utilisation d'un EPI (équipement de protection individuel). Pour une acquisition optimale de l'utilisation de ce type d'EPI, chaque stagiaire sera amené à manipuler un ARI à l'air libre afin de procéder à l'entraînement nécessaire visant à assurer sa sécurité.

Formateur :

La formation A.R.I est dispensée par un formateur expert dans le domaine de la prévention, la santé et la sécurité au travail.

Durée, lieu et nombre de stagiaire :

- 7 heures soit 1 jour de formation
- Formation intra entreprise
- De 1 à 10 stagiaires

Recyclage :

Un recyclage de ce module est recommandé tous les ans.

Public :

Personnes étant amenées utiliser l'ARI.
Personnes dédiées à la sécurité incendie.

Pré requis :

- Comprendre la langue française.
- Avoir plus de 18 ans.
- Etre apte médicalement.
- Disposer du matériel conforme à la législation en vigueur.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation A.R.I, les stagiaires seront capables :

- Maîtriser le port de l'A.R.I.
- Connaître la procédure opérationnelle de reconnaissance et sauvetage.

Méthodes pédagogiques :

La formation théorique comprend des exposés permettant d'acquérir les savoirs et des exercices d'application permettant de vérifier les acquis théoriques.

Mise en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise.

Support audiovisuel, atelier pratique sur site aménagé, définition d'une liste matérielle en complément pour chaque entreprise en référence aux notices d'utilisation, formateur(s) disposant de compétences techniques spécifiques à la conduite d'engins.

Moyens pédagogiques :

Support par vidéo projecteur.

Différents équipements de protection individuels et collectifs.

QCM de validation de la partie théorique et évaluation continue de la pratique au moyens d'exercices et mises en situation.

Délivrance d'un support de formation reprenant les fondamentaux du travail en hauteur.

Validation de la formation :

La validation des connaissances et savoirs faire de l'apprenant permet :

- d'évaluer ses savoirs ;
- d'analyser son comportement dans le cadre du domaine d'activité attribué ;
- d'évaluer sa connaissance des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS et/ou de son poste de travail pour opérer en sécurité ;
- d'évaluer sa capacité à appliquer les prescriptions de sécurité dans son environnement de travail.

Sanction de la formation :

Délivrance d'un certificat de réalisation, d'une attestation de compétences, à l'issue de la formation.

Programme :

Module théorique

- La réglementation
- Les atmosphères toxiques
- Les dégagements de flux gazeux
- Les contraintes physiologiques
- Le matériel (A.R.I.)
- Les vérifications avant engagement
- La procédure opérationnelle pendant l'engagement
- La procédure opérationnelle après l'engagement
- Le reconditionnement

Module pratique

- Exercices divers sous ARI (parcours)
- Calcul de la consommation du porteur (loi de Mariotte)
- La procédure opérationnelle

Test théorique et exercices pratiques en situation de travail sur site équipé.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des publics en situation de handicap, nous louons des locaux répondant aux exigences d'accessibilité de personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter afin d'adapter la prestation en fonction du handicap du bénéficiaire. Pour cela, nous pouvons contacter le réseau de partenaires, experts, acteurs du champ du handicap.